

ATTELAGE

LISTE OFFICIELLE DES JUGES ET COMMISSAIRES DE PISTE HABILITÉS POUR 2004

BRETAGNE

Parution au BO n° 24 - 14 juin 2004

JUGES			
NATIONAUX	CANDIDATS NATIONAUX	RÉGIONAUX	DÉPARTEMENTAUX
LEVEQUE Joseph TAZE Yves	CUMBERLEGE Diana BEAUCLAIR Jack LE BRIS François PERRON Jean-Yves	CADEL Sylvie HOBET Michel MOULIN Anne-Marie PRIGENT Jeanine TOUBLANC Laurent	

COMMISSAIRES DE PISTE			
NATIONAUX	CANDIDATS NATIONAUX	RÉGIONAUX	DÉPARTEMENTAUX
LEVEQUE Joseph	LE BRIS François TAZE Yves		CONAN Hervé DENIEL Philippe LE JONCOUR Gwenael LE ROY Joseph LE ROY Jean-Pierre PERRON Jean-Yves ROUDAUT Yvon

QUALIFICATION DES JUGES (EXTRAIT DU BO)

Juges Nationaux: habilités à présider les épreuves de classe A, B et Traits Pour être admis dans la catégorie supérieure, les juges devront:

Candidats Juges nationaux: habilités à juger les épreuves de classe B et trait

Juges Régionaux: habilités à juger les concours AMATEUR 4

Tous les juges français doivent juger au minimum **deux fois dans l'année** pour être maintenus sur la liste où ils sont référencés et **participer aux stages de juge qui leur sont proposés, une fois par an**

- 1 - Juger 2 fois à blanc avec 2 juges de référence différents (critères fixés par la DTN)
- 2 - Satisfaire au test de connaissance (qui ne portera que sur les connaissances réglementaires relatives aux compétitions, pour les titulaires du Galop 7 d'attelage)
- 3 - Faire acte de candidature (demande écrite, en joignant les éléments d'appréciation nécessaires: nomination précédente, expériences de jugement, jugements à blanc, participations aux stages, juges stagiaires en concours).

Juges de référence: sont juges de référence chaque Président de jury d'un AM3 pour la qualification "Candidat National", ou d'un AM4 pour la qualification "National", lors du test A.